Département des Yvelines

République française

ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE LIMAY

COMMUNE LAINVILLE-EN-VEXIN

2 rue de la maire – 78440

Téléphone: 01.34.75.38.30 - Courriel: mairie.lainville@free.fr

COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2020

Date de Convocation

30 Juin 2020

Le Samedi 4 juillet 2020 à neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Martine QUIGNARD, maire

Date d'Affichage

30 Juin 2020

Etaient présents : Véronique ALLOT, Valérie Bejottes, Bruno Bénitah, Laurence Chami, Mélanie Desdoits, Evelyne Garat, Nathalie Hugault, Martine Jouvencon, Mathieu Lemonnier, Valérie Pereira, Martine Quignard, Valérie Saint-Mleux, Jean-Pierre Valon, Antoine Vey formant la majorité des membres en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 15 Présents : 13

Votants : 15

Absents excusés: Martine Jouvencon ayant donnée pouvoir à Madame Martine QUIGNARD, Joël Sabourin ayant donnée pouvoir à Monsieur Bruno Bénitah

Secrétaire de séance : Bruno Bénitah

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Approbation du compte de gestion 2019
- Vote du compte administratif 2019
- Affectation des résultats
- Fixation des taux des taxes
- Vote du budget primitif 2020
- Subventions aux associations 2020
- Questions diverses

Le quorum étant réuni, Madame le maire ouvre la séance à 9h30 et désigne Monsieur Bruno Bénitah secrétaire de séance. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Suite à la demande de Monsieur Valon, Madame le maire donne lecture du compte-rendu de la séance précédente. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Elle explique les grandes lignes des finances locales et indique qu'une formation sur ce thème sera proposée à l'ensemble courant septembre 2020

Délibération n°2020- 013 – Approbation du compte de gestion – Exercice 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le maire présente le compte de gestion de la commune établi par le receveur de la Trésorerie des Mureaux pour l'exercice 2019.

Madame le maire précise que Monsieur le receveur a transmis à la commune le compte de gestion avant le 1er juin 2020, comme la loi lui en fait obligation.

CONSIDERANT qu'aucune observation, ni écart ne sont constatés entre les dépenses et les recettes de la commune.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➤ APPROUVE le compte de gestion de la commune de Monsieur le receveur de la trésorerie des Mureaux pour l'exercice 2019,
- > AUTORISE Madame le maire, ou son représentant, à signer les comptes de gestion du receveur et le CHARGE de procéder à l'ensemble des démarches afférentes.

Délibération n°2020-014 – Approbation du compte administratif – Exercice 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Madame le maire ayant quitté la séance et le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Bruno Bénitah, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix POUR et 4 ABSTENTIONS:

> ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	158 533.18 euros	626 368.10 euros
Dépenses	176 581.26 euros	594 709.37 euros
Résultats gestion 2019	- 18 048.08 euros	31 658.73 euros
Reprise résultats antérieurs	42 593.56 euros	120 169.40 euros
Résultats	24 545.48 euros	151 828.13euros
Résultat global	176 373.61 euros	

Délibération n°2020- 015- Reprise du résultat du compte administratif 2019 de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats du Compte administratif 2019 de la commune,

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux qu'à l'occasion du vote du compte administratif 2019 de la commune, il a été constaté les résultats suivants :

Section de fonctionnement : excédent de

151 828.12 €

Section d'Investissement : excédent de

24 545.48 €

CONSIDERANT : l'état des restes à réaliser de l'année 2019 :

Dépenses investissement :

0€

Recettes d'investissement :

0€

CONSIDERANT l'excédent de la section d'investissement de 24 545.48 €, il convient de ne pas utiliser l'article 1068

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

AFFECTE les résultats comme suit :

Section d'Investissement

Art 001 résultat d'investissement reporté en dépense : 24 545.48 €

Section de Fonctionnement recettes

Art 002 résultat de fonctionnement reporté 151 828.12 €

Délibération n°2020- 016 – Fixation des taux des taxes – Exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.121-26, L.211-1 et suivants, L.231-1 et suivants

Vu la loi n°80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des impôts,

Vu les lois de finances annuelles,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> FIXE les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

	TAUX année N-1 (%) POUR MEMOIRE	TAUX année en cours (%)
FONCIER BATI	10.54	10.54
FONCIER NON BATI	52.09	52.09

Délibération n°2020-017 – Vote du budget primitif – Exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Mouvements prévisionnels	DEPENSES	RECETTES (RAR inclus)
INVESTISSEMENT	165 649.04 euros	244 742.99 euros
FONCTIONNEMENT	625 547 .00 euros	731 265.62 euros

Délibération n°2020-018 – Attribution subventions aux associations – exercice 2020

Madame le maire présente l'ensemble des subventions sollicitées et précise que les associations ont bien transmis leur bilan de l'année passée et leur demande de subvention 2020.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

> DECIDE l'attribution et les montants de subventions aux associations ainsi qu'il suit :

Nom Association	Montant accordé
ODYSEE (Demande sans montant)	50€
FOOTBALL CLUB LAINVILLOIS	2 000 €
APE Les p'tits Lainvillois	500€
ACCA	250 €
ENSEMBLE	0€
LES RESTAURANTS DU CŒUR	0€
AFSEP	0€
ASCL Bibliothèque	1 300 €
ASCL	500 €
Alcool Action	0€
Association Brigitte Gros	0€
Association les Amis de Lainville en Vexin	0€
Association vexinoise de lutte contre les carrières cimentières	100 €
Coopérative Ecole (Noël des maternelles 8€/enfants)	300 €
Union délégation départementale de l'éducation nationale des Yvelines	150 €
Comité des fêtes	1 600 €
divers	250€
Total	7 000 €

> DIT que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Délibération n°2020-019 : Subvention carte Imagine'R

Madame le maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n°2016-035 du 8 juillet 2016 une subvention avait été attribuée aux collégiens et lycéens afin de participer au financement des cartes Imagine'R.

Celle-ci s'élevait à 43 euros + 4 euros de frais de gestion.

Pour rappel, les bénéficiaires sont les suivants :

- Collégiens et lycéens scolarisés sans distinction de l'établissement fréquenté
- Elèves lainvillois mineurs inscrits dans un centre de formation professionnelle.

Elle propose de reconduite cette aide aux parents au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de poursuivre cette aide auprès des parents pour l'année scolaire 2020-2021
- AUTORISE Madame le maire, ou son représentant, à signer la convention afférente avec COM BUS
- > CHARGE Madame le maire, ou son représentant, de procéder à toutes démarches administratives afférentes.
- DITS que les crédits sont inscrits aux budgets primitifs 2020

Il est proposé au Conseil municipal de créer les commissions suivantes :

Commission	Elus	Membres
Commission appel d'offres (CAO)		M. LEMONNIER Mathieu
	Le maire ou son représentant	Mme HUGAULT Nathalie
		Mme SAINT-MLEUX Valérie
		Mme CHAMI Laurence
Budget		Mme ALLOT Véronique
	Maire	Mme PEREIRA Valérie
		M. SABOURIN Joël
Péri-scolaire	M. BENITAH Bruno	Mme DESDOITS Mélanie
		Mme ALLOT Véronique
Affaires sociales	Mme DESDOITS Mélanie	Mme GARAT Evelyne
1		Mme BEJOTTES Valérie
		Mme PEREIRA Valérie
		M. VEY Antoine
Cadre de vie	M. LEMONNIER Mathieu	Mme SAINT-MLEUX Valérie
		Mme CHAMI Laurence
		Mme HUGAULT Nathalie
Communication	M. BENITAH Bruno	Mme SAINT-MLEUX Valérie
		Mme BEJOTTES Valérie
		Mme GARAT Evelyne
		Mme CHAMI Laurence
		M. VEY Antoine

Questions diverses

- Les décorations de Noël : il conviendra d'évoquer le sujet dès le mois de septembre, et faire de la communication sur le site de la commune.
- Monsieur Valon informe le Conseil municipal que le SMIGERMA devrait rembourser deux années de cotisations.
- A l'issu du Conseil municipal Monsieur Valon souhaite prendre la parole concernant le brûlage des déchets verts. Il distribue à l'ensemble des élus présents, les échanges de mail qu'il a eu avec Madame Quignard sur le sujet. Madame Desdoits explique qu'il s'agit de Madame Martel (sa maman) qui a téléphoné et affirme que cette dernière s'est présentée.
 En conclusion, Martine Quignard indique que les déchets verts non consummés seront évacués et que la parcelle sera remise en état. Elle précise qu'aucun autre dépôt ne sera effectué sur la propriété de Monsieur VALON.

La séance est levée à 12 h 15.

Martine QUIGNARD
Maire de Lainville-en-Vexin

Page 5 sur 5